

Appel à Projets 2024 du GIRCI Est pour Jeunes Investigateurs de l'Interrégion Est

Note de cadrage



Les objectifs de J'InvEST-I

Identifier de jeunes porteurs de projets de profession médicale souhaitant s'engager en recherche clinique ou translationnelle et amorcer un parcours dynamique en recherche au sein de leur établissement

Favoriser le développement de projets pilotes, innovants ou preuves de concept de réalisation et valorisation rapide

Consolider des résultats préliminaires à partir desquels les lauréats pourront poursuivre et étendre vers des projets multicentriques interrégionaux ou nationaux

Favoriser un impact structurant au niveau de la discipline localement, de l'équipe ou au niveau inter-régional par la réalisation de projets à court terme

Modalités de candidatures

Respecter les délais et calendriers imposés par les établissements coordonnateurs, ainsi que ceux du GIRCI

Respecter les formats et documents exigés ; tout dossier incomplet et non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative (délai de soumission, formats exigés, nombre de mots autorisés..) n'est pas recevable et ne sera pas examiné par la commission

Le candidat dont la lettre d'intention est retenue, doit se rendre disponible pour une audition en jury final, pour la réunion de sélection des projets complets

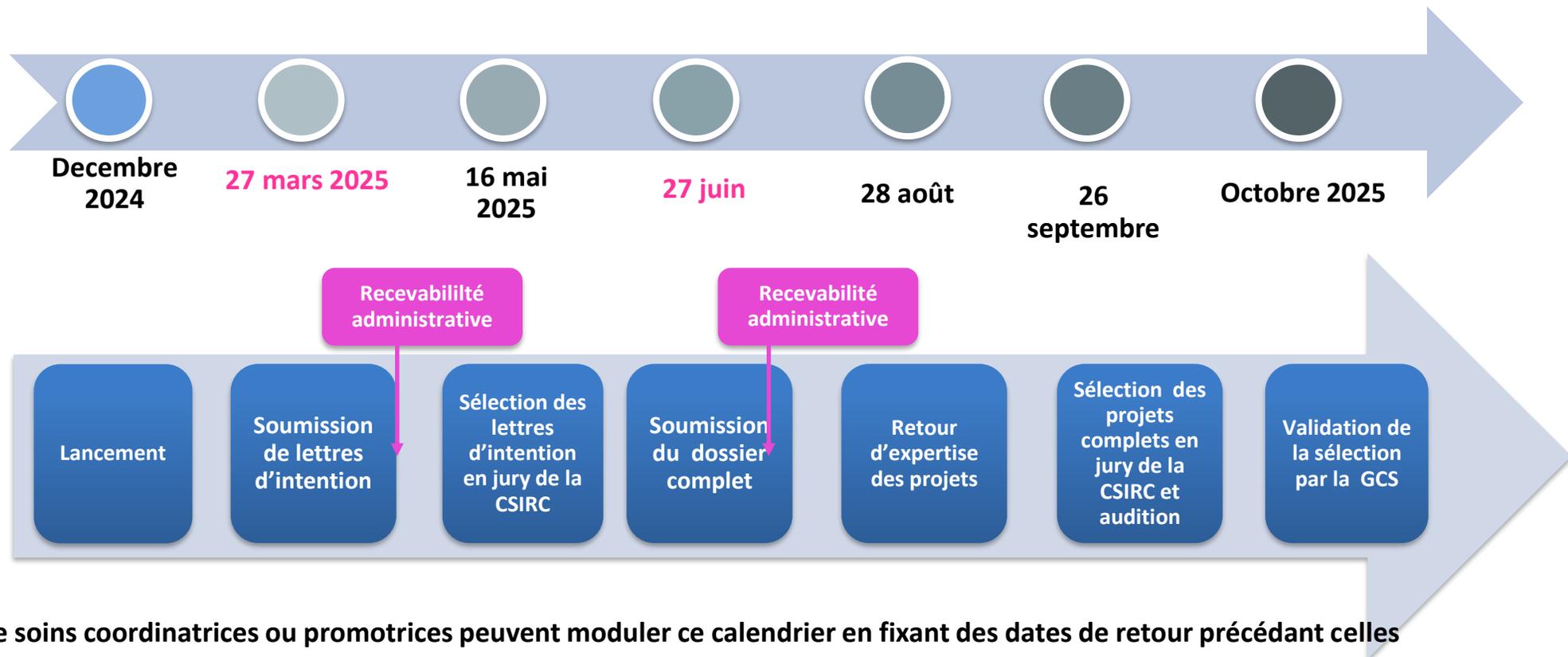
Diffusion par courriel à l'ensemble des établissements de santé, maisons de santé pluriprofessionnelles, centres de santé, pôles de santé de l'inter région Est (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté)

Disponibilité de tous les éléments relatif à l'appel à projet sur le site du GIRCI Est : <https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>

Processus de sélection en deux étapes :

- ① présélection sur lettre d'intention (LI) en jury de la Commission Interrégionale intégrant des représentants du Cancéropôle Est;
- ② sélection sur la base d'un projet complet après expertise et audition du candidat, en jury de la Commission Interrégionale;

Calendrier J'InvEST-I 2024-2025



Les structures de soins coordinatrices ou promotrices peuvent moduler ce calendrier en fixant des dates de retour précédant celles du GIRCI.

Le porteur doit prendre contact avec sa structure de soins référente avant toute soumission pour en prendre connaissance et s'y conformer. Le calendrier promoteur est disponible sur : <https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>

Seuls les établissements promoteurs transmettent de façon groupée les dossiers candidats au GIRCI Est aux dates ci-dessus.

Critères de candidature

Portage des projets

- ouvert aux candidats de profession médicale exerçant en région Grand-Est et Bourgogne-Franche-Comté

Périmètre



- recherche pratiquée en tout lieu et tout mode d'exercice
 - hôpital
 - libéral
 - maisons de santé pluridisciplinaires ...

Lieu d'exercice



- associer obligatoirement un porteur individuel **ET** un établissement coordonnateur/promoteur et gestionnaire du financement

Qui porte ?



Tout personnel appartenant à une structure/établissement peut solliciter une autre structure pour porter un projet sous réserve de l'engagement conjoint des responsables légaux de la structure à laquelle il appartient et de la structure sollicitée

Le portage d'un projet par un professionnel de santé libéral est possible sous réserve de conventionner avec un établissement de santé, GCS, centre, pôle ou maison de santé coordonnateur, pour la gestion des fonds et la promotion du projet

Eligibilité du candidat porteur de projet

- de profession médicale (médecin, pharmacien, radiopharmacien, chirurgien-dentiste, sage-femme), ayant soutenu leur thèse d'exercice ou ayant obtenu leur diplôme d'état

Fonction



- exerçant en activité libérale ou salariée ou dans un établissement de santé, maison, pôle ou centre de santé de l'interrégion Est (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est)

Exercice



- « Juniors » en recherche clinique :
 - Agés de moins de 40 ans à la **date de dépôt du dossier complet** ;
 - N'ayant jamais obtenu un financement interrégional du GIRCI Est (APJ, PHRCI) ou national de la DGOS ou de l'InCa

Expérience



- Justifiant et prouvant leur intérêt pour la recherche clinique par :
 - un engagement écrit et signé du responsable de l'équipe, du service **assurant la pérennité du poste au sein de sa structure dès la lettre d'intention et engageant le candidat à mener le projet à son terme**;
 - une formation aux Bonnes Pratiques Cliniques (BPC) de moins de 3 ans dès la lettre d'intention
 - investigateur principal du projet, au regard de la qualification du projet et de la réglementation relative à la loi sur la recherche impliquant la personne humaine (RIPH)

Attentes



Le candidat porteur – points d'attention

- Ne déposant qu'une seule lettre d'intention à cet appel à projets
- Disponibles pour une audition en jury final si LI présélectionnée le **29 septembre 2025**.

Les internes, docteurs junior, PU-PH, MCU-PH ne sont pas éligibles à cet appel projets

Eligibilité des projets

- Conformes aux champs de l'appel à projets
- Respect du cadre éthico-réglementaire qui lui est applicable

Cadre réglementaire



- Recherche épidémiologique, clinique ou translationnelle, de **toutes spécialités** incluant
 - Les projets pilotes, innovants, de preuves de concept,
 - Les études de faisabilité
 - Les études ancillaires adossées à un projet de recherche financé déjà débuté et promu par un établissement du GIRCI Est, ou du Cancéropôle Est
 - Les études clinico-biologiques sur échantillons biologiques existants,
 - Les études sur données existantes ;

Typologie

- Impliquant de nouveaux objectifs de recherche, c'est-à-dire dont le financement ne complète pas un financement déjà acquis, ou un projet existant déjà financé, commencé et non terminé (sauf cas des études ancillaires)

Innovation



- **Réalisables en deux ans** (inclusion/collecte/suivi) après l'obtention des autorisations réglementaires, hors analyse et valorisation ;
- Projets monocentriques ou multicentriques associant **exclusivement des centres d'inclusion de l'interrégion Est** ;
- Présentant l'engagement d'un méthodologiste

Faisabilité



Exclusion des projets de recherche fondamentale, de biologie fondamentale, de recherche préclinique (sur modèle biologique in vitro ou animal)



Toute prestation technique, intellectuelle, ou scientifique hors interrégion Est devra être justifiée. Un cofinancement devra couvrir toutes les prestations et coûts extra interrégionaux

Projet proposé en vue d'un financement complémentaire d'un projet existant déjà financé, commencé et non terminé n'est pas éligible

Consignes d'évaluation budgétaire

Il est demandé aux établissements :

- D'estimer les coûts préférentiellement selon la matrice des coûts relative à la convention unique académique et/ou les coûts unitaires en personnel. L'utilisation de ces référentiels est laissée à l'appréciation des établissements qui le souhaitent
 - valoriser **le temps médical**
 - **valoriser si possible les forfaits administratifs** si le plafond de financement par projet le permet
- De reporter ces coûts dans la grille financière spécifique du GIRCI Est, la seule adressée au GIRCI Est
- De vérifier les commentaires liés aux cellules pour la bonne estimation des surcoûts
- De valider ces surcoûts et veiller au respect des consignes avant l'envoi au GIRCI (*le nom de la personne qui valide la grille financière doit être renseigné en bas de la fiche financière*)

.....

Tout projet dont le budget ne respecte pas les règles énoncées et dépasse le montant éligible au financement ne sera pas examiné par la commission scientifique

Les dépenses éligibles

Le cancéropôle Est contribuera à cofinancer le meilleur projet en cancérologie

Budget maximal de **50 000 €**, **frais de promotion inclus** destiné exclusivement aux centres de l'inter région Est (centres associés, prestataires techniques...)

- Dépenses de personnel médical ou non médical, liées à l'investigation titulaire ou contractuel au prorata du temps réellement consacré au projet ;
- Dépenses de personnels en surveillance, organisation et coordination, conception, gestion et analyse des données financées à hauteur de 1/3 du budget total demandé à AAP
 - dépenses de fonctionnement, dépenses médicales, dépenses hôtelières et générales = tout ce qui ne relève pas de la prise en charge habituelle du patient
 - Autres frais de promotion (missions monitoring, assurance....)

Cofinancement autorisé et acquis à la date de dépôt de projet complet avec attestation signée du cofinancier ou du promoteur et

- Si inférieur à la présente demande de financement
- **obligatoire pour toutes les prestations et coûts extra interrégionaux**

Si des achats de produits de santé ou solutions d'E-santé (objets connectés, logiciels...) sont rendus nécessaires pour la recherche, des financements ou partenariats devront être recherchés par les équipes. Les implications et les liens d'intérêts devront être strictement reportés.

Principes généraux

- Dépenses de personnel divisées en 3 catégories :
 - mission d'Investigation (TEC, IRC, CEC, ingénieurs, investigateur-coordonnateur)
 - mission de conception, gestion et analyse des données (data manger / biostatisticiens)
 - Mission de coordination, organisation et surveillance

- Tout temps de personnel doit être explicite et justifié dans la colonne "à détailler" (par catégorie, temps, coût horaire ou forfait...) qui peut être utilisée pour faire apparaître le détail par centre

- Personnels financés en fonction des missions et **du temps affecté** à la réalisation du projet
 - personnels permanents (titulaires et CDI) rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé

 - personnels non permanents rémunérés par les établissements de santé, GCS, maisons de santé ou centres de santé (déjà sous contrat ou recrutés spécifiquement pour le projet)

 - personnels recrutés spécifiquement ou détachés sur la mission

- Coûts exprimées en **cout moyen chargé** (salaire + charges salariales + assurance indemnisation perte d'emploi)

Conditions dépenses en personnel

DEPENSES EN PERSONNEL		Activité	Financement	Conditions
Personnels non rémunérés par un établissement de santé, GCS, maison de santé ou centre de santé			NON	
Doctorants			NON	
Personnels à statut hospitalo-universitaire			OUI, sous condition	seule la partie hospitalière est éligible recherche clinique
Mission de coordination, organisation et de surveillance Sous-total 1	Temps technico réglementaire (chef de projet DRCI / URC / coordination DRCI/URC)		NON	
	Temps vigilance		OUI, sous condition	
	ARC monitoring		OUI, sous condition	montant global (= sous total 1+2) inférieur à 1/3 du montant total du projet demandé à l'AAP
Mission de conception, gestion et analyse des données Sous-total 2	Temps méthodologiste/epidemiologiste		OUI, sous condition	
	Informaticien / Data manager / biostatisticien		OUI, sous condition	
Mission d'investigation	Temps médical du coordonnateur du projet		OUI	à hauteur de l'implication dans le projet sans pourcentage minimum d'implication requis
	Temps médical		OUI	à hauteur de leur implication dans le projet
	TEC/ IRC/ ingénieur support investigateur		OUI	à hauteur de leur implication dans le projet
	CEC soutien à la coordination du projet		OUI	Soutien à la gestion de la logistique de l'étude et au recueil des données

Dépenses à caractère médical

Autres dépenses	Activité	Financement	Conditions
	Examens selon la nomenclature de référence : les actes médicaux, paramédicaux et médico-techniques sont systématiquement cotés avec leur nomenclature de référence (CCAM, NABM, NGAP..)	OUI	Les coûts doivent être compris TTC et s'appuyer sur des devis si besoin Préciser le cout unitaire et la quantité nécessaire pour chaque ligne.
dépenses médicales pour les besoins du projet	Surcoûts de Sous-traitance extérieures à caractère médical	OUI, sous condition	prestations pharmaceutiques sous traitées, prestations biologiques sous traitées si non réalisables au sein de l'établissement Financé au titre de l'AAP si la sous-traitance est réalisée dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement.
	Achat de petit matériel médical, équipement biomédical, ou autre équipement non médical	OUI, sous condition	à justifier dans la limite de 500 € HT par unité de matériel Pas de financement de dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement : Pour les dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement, il conviendra de choisir la solution du crédit-bail

Dépenses hôtelières et générales

Autres dépenses	Activité	Financement	Conditions
Dépenses hôtelières et générales pour les besoins du projet	Surcoûts de prestations non médicales, sous-traitance et services extérieurs pour les besoins du projet (prestations intellectuelles, scientifique, techniques si les compétences mise en oeuvre ne peuvent être mobilisées en interne, et si le sous-traitant appartient à l'interrégion Est)	OUI, sous condition	Financés au titre de l'AAP si les prestations sont réalisées dans l'inter région Est. Dans le cas contraire, les surcoûts générés doivent faire l'objet d'un co-financement.
	Surcoûts liés à l'achat de logiciel informatique ou périphérique	OUI, sous condition	dans la limite de 1000€ TTC (hors ordinateur et tablette)
	Surcoûts liés aux frais de publications, et valorisation des résultats (congrès, posters..)	OUI, sous condition	si justifiés plafonné à 2000€ pour les congrès
	Frais de bureau et papeterie (reprographie des cahiers d'observations, notice d'information, consentement, fournitures, documentation, achats de livres, de brochures, affranchissement, ...) À distinguer des Frais de publications et valorisation	OUI	

Autres dépenses

Autres dépenses	Financement	Conditions
frais de gestion	NON	
frais de structure (y compris pour les unités impliquées CIC...)	NON	
dépenses d'investissement donnant lieu à amortissement (achat de matériel biomédical ou équipement biomédical)	NON	Plafond autorisé 500 € HT par unité de matériel
achat d'ordinateur ou tablette	NON	
centres associés, prestataires techniques, technologiques, scientifiques, intellectuelles hors inter région Est	NON	Cofinancement autorisé

- Les co-financements par des industriels sont souhaitables mais non obligatoires et à préciser dans la grille
- Les co-financements sont obligatoires pour toute prestation ou coûts hors interrégion Est

Autre(s) recettes supplémentaires assurant le co-financement du projet (fournir attestation d'engagement)				
Nom du ou des organismes financeurs autres que l'établissement promoteur :	Montant total :	Si elle est connue, affectation du co financement (nature de la ou des dépenses prévues, une par ligne)	Montant par affectation :	Date obtention :

- Le soutien financier par le promoteur autres que frais de promotion déjà inscrits au budget peut être valorisé dans la grille au titre de co - financement promoteur

Soutien de l'établissement promoteur non demandé à l'APJ en colonne F :	Montant total :	Si elle est connue, affectation du co financement (nature de la ou des dépenses prévues, une par ligne)	Montant par affectation :	Date obtention :
---	-----------------	---	---------------------------	------------------

- En cas de co-financement, le financement demandé au GIRCI Est doit être majoritaire à 51% pour des raisons de propriétés des données et valorisation par publication des résultats
- Le cas échéant une lettre d'engagement du co-financeur/ promoteur sera être jointe obligatoirement au protocole avec le dossier complet.

Soumission d'une lettre d'intention

Points de vigilance



Respecter les critères d'éligibilité et les objectifs de J'InvEST-I

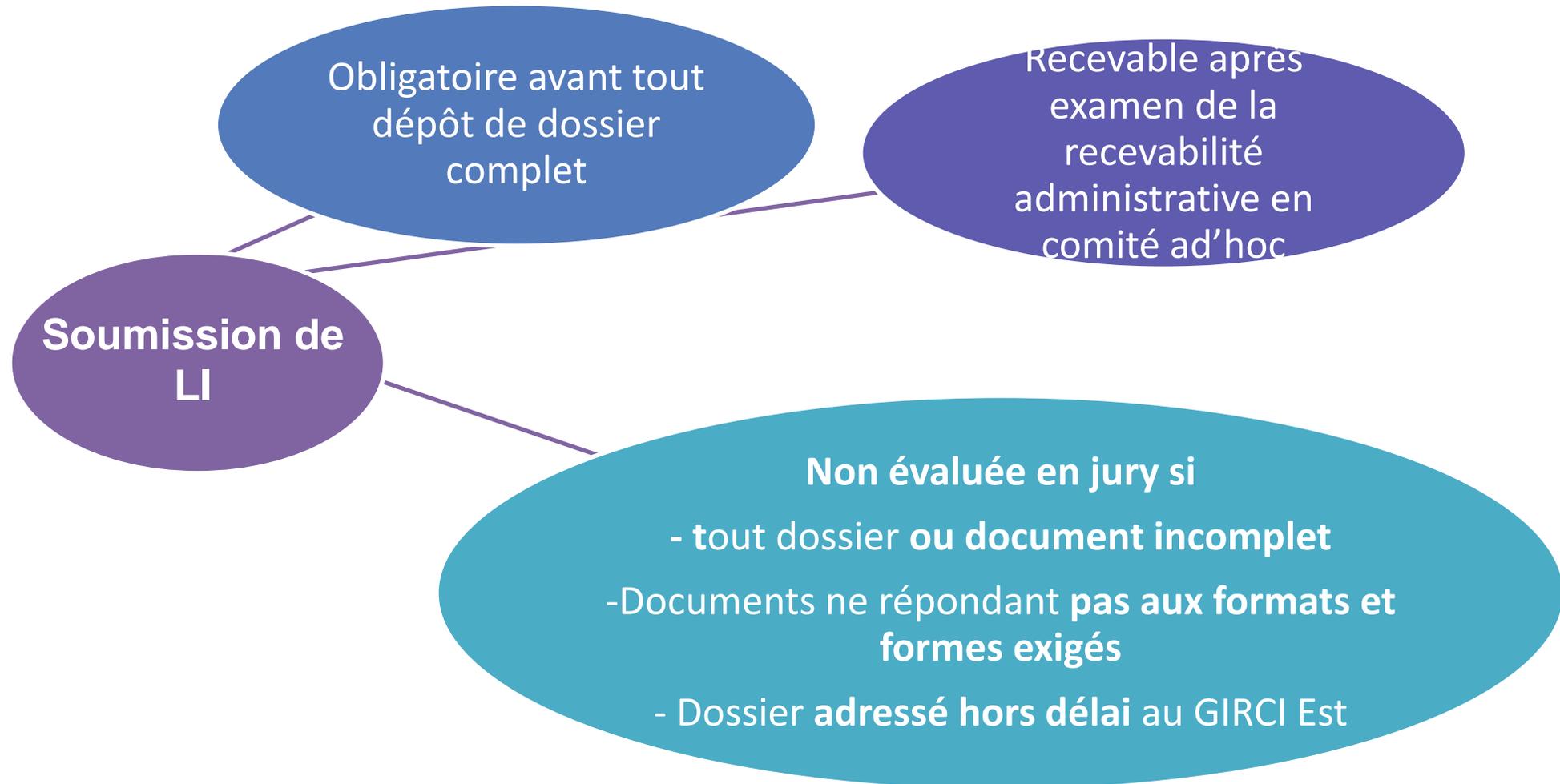
Respecter le processus en deux étapes : dépôt par l'établissement promoteur de la lettre d'intention puis du dossier complet si LI présélectionnée

Respecter les délais et calendriers imposés par les établissements coordonnateurs et par la coordination du GIRCI EST en charge de l'instruction

Respecter la complétude et le formalisme du dossier : formats, documents exigés, délais de soumission, nombre de caractères autorisés
→ Déclaration de dossier **non recevable et non examiné** par le jury

Une FaQ est disponible sur la page dédiée sur <https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>

Recevabilité des lettres d'intention



Composition des dossiers de lettre d'intention

Le dossier d'intention est composé de :



- * liste des pièces de recevabilité des dossiers visée ;
- * lettre d'intention 2024
- * CV de l'investigateur coordonnateur
- * attestation de formation aux BPC de moins de 3 ans,
- * engagement écrit du responsable de l'équipe, du service;
- * CV et engagement du méthodologiste ;
- * budget prévisionnel
- * 5 articles maximum (ou lien direct dans la LI) justifiant l'intérêt du projet référencés dans la LI ;
- **Le cas échéant :**
 - engagement conjoint du représentant légal de la structure de rattachement du candidat, salarié ou libéral, et de la structure sollicitée de son choix comme coordonnateur et gestionnaire des fonds
 - publication 1^{er} auteur, justifiant l'implication en recherche

Soumission des dossiers par les promoteurs

Transmis par voie électronique au GIRCI Est à aap@girci-est.fr et nathalie.portier@chu-dijon.fr ou par voie dématérialisée par les établissements au plus tard

Le 27 mars 2025– 14h00

Les pièces du dossier sous le format :

<numéro de projet>_<Nom du porteur de projet>_ <type document>_<J'InvEST-I 24>.pdf

(ex : B01_MARTIN_LI_J'InvEST-I 24.pdf)

- accompagné du tableau des lettres d'intention déposées, précisant :
 - les mots clés nécessaires à l'identification des experts
 - les experts ou établissements potentiels recusés pour les expertises

Rappel des recommandations

Cofinancements pour tout ce qui est prévu hors IR

Avoir le soutien, fourniture ou cofinancement par l'industriel quand médicament ou DM utilisé dans le projet

Maitrise des coûts des missions de coordination, organisation et de surveillance, conception et gestion des données et favoriser les frais liés à l'investigation

Privilégier la location ou crédit bail pour les dépenses d'équipement biomédical et les surcoûts informatiques

Processus de présélection

Eligibilité les LI et évaluation par la CSIRC

Validation de la recevabilité du dossier en comité *ad hoc* en amont du jury

Eligibilité scientifique sur la base d'une évaluation notée par deux rapporteurs. Une attention particulière sera portée sur :

- Originalité, pertinence, caractère innovant
- Caractère structurant et impact du projet sur la dynamique recherche de l'équipe
- Qualité scientifique du porteur, potentiel d'évolution au sein de son établissement et capacité à coordonner un projet ;
- Méthodologie et faisabilité ;
- Qualité scientifique du projet
- Faisabilité à court terme (financement soumis à conditions de délais de réalisation) ;
- Potentiel de valorisation scientifique rapide

Présélection des lettres éligibles au dépôt de projets complets, et recommandations, ou réorientation en vue d'améliorer le projet jusqu'à son dépôt final

Notification des résultats de présélection par le GIRCI aux établissements qui relaient l'information auprès des porteurs

Elaboration du projet complet

Finalisation des projets complets

Si, après avoir soumis une lettre d'intention éligible, le porteur souhaite retirer son projet sans déposer de dossier complet, **il doit en informer le promoteur et le GIRCI par courriel** à aap@girci-est.fr

L'établissement promoteur reste l'appui principal de l'investigateur pour la rédaction du projet, l'appui méthodologique, et les documents de référence (protocoles type et note d'information et consentement, évaluation budgétaire ...)

Finalisation du budget du projet final qui peut évoluer depuis la LI, dans la limite des 50000€

- Recommandations et règles d'élaboration de budget communes aux établissements du GIRCI et FAQ disponible : (<https://girci-est.fr/jinvest-i/>)
- Montant des cofinancements inférieur à la demande GIRCI
- Co-financements acquis au dépôt du projet complet

Soumission du projet complet

Dépôt des projets complets

Confirmation de la sélection de la lettre d'intention à l'investigateur par son établissement

Transmission par l'investigateur coordonnateur du dossier complet à l'établissement promoteur selon un calendrier propre

Transmission au GIRCI Est sur une plateforme de dépôt, de tous les dossiers complets par chaque établissement promoteur selon le calendrier défini, accompagné du tableau final des dossiers déposés

Validation de la recevabilité du dossier en comité *ad hoc* : **Tout dossier incomplet, non correctement renseigné, ne répondant pas aux critères d'éligibilité administrative ou adressé hors délai à la coordination du GIRCI Est sera déclaré irrecevable.** Il ne sera pas examiné par la Commission Scientifique Interrégionale.

Composition du dossier complet

- 
- Liste des pièces dossier complet visée
 - Dossier scientifique (protocole, liste des investigateurs/collaborateurs)
 - Grille budgétaire dossier complet
 - Attestation d'engagement du méthodologiste
 - Planning prévisionnel de financement

Le cas échéant :

Lettre d'engagement signée du(es) co-financeur(s)

Lettre d'engagement des centres associés

N.B. : les documents annexes tels que cahier d'observation, la lettre d'information au patient et le formulaire de consentement ne sont pas requis à ce stade

Transmis par
voie
dématérialisée
au GIRCI Est par
les
établissements
Sous le format :
<numéro de
projet>_<Nom du
porteur de projet>_
<type
document>_<J'InvES
T-I 24>.pdf

au plus
tard le
**27 juin
2025 –
14h00**

Processus d'évaluation

Sous l'œil des experts



2 experts hors GIRCI EST, en partenariat avec d'autres GIRCI

- 1 expert scientifique du domaine de recherche ou de la discipline
- 1 expert méthodologiste

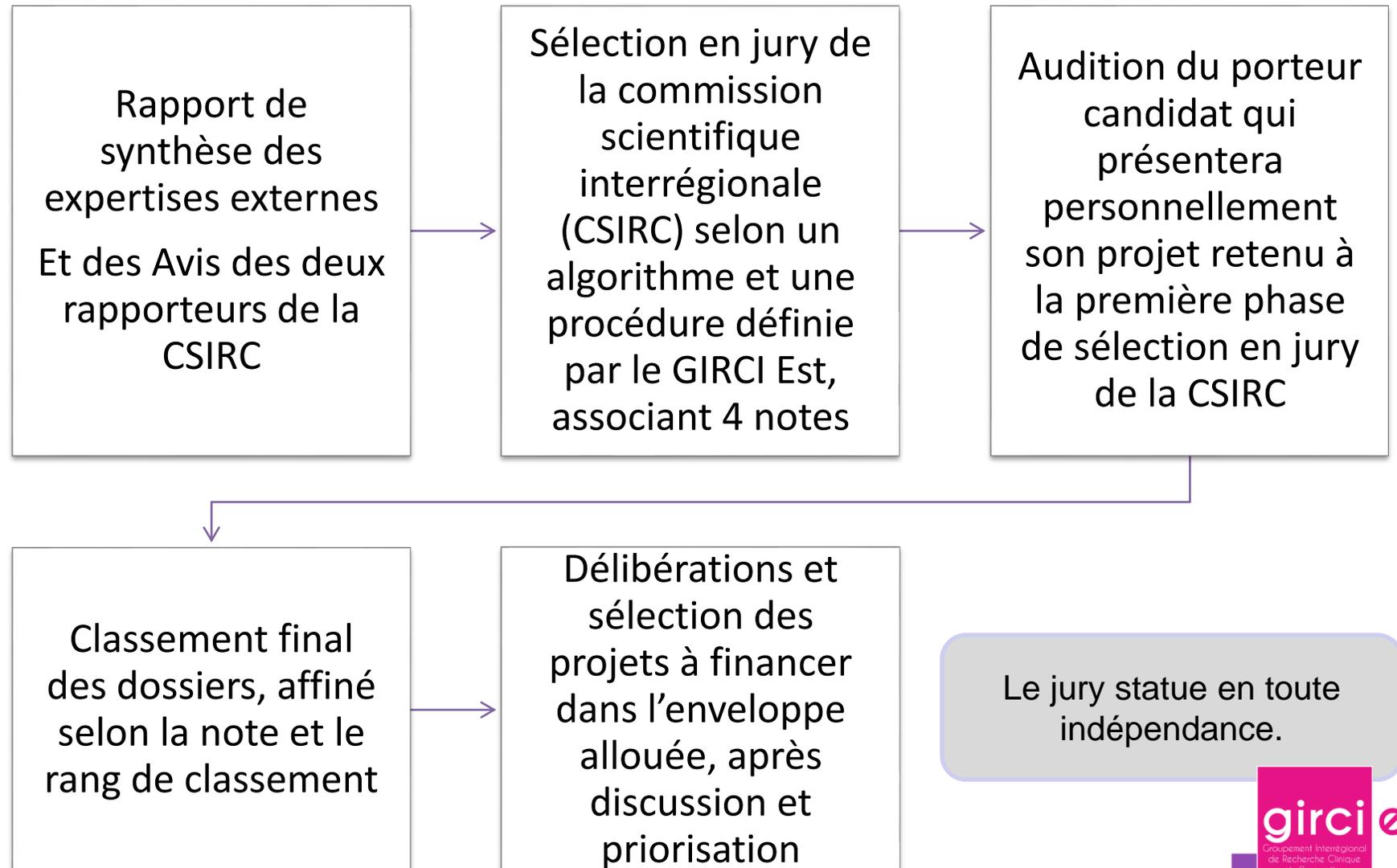
Qualité Scientifique

- Originalité
- Pertinence
- Faisabilité
- Impact direct et structurant
- Potentiel de valorisation

Qualité méthodologique et de l'analyse statistique

Choix méthodologique et statistique
Haut niveau de preuve dans le
contexte

Sous l'oeil du jury



Critères d'évaluation principaux

Respect des critères d'éligibilité

Qualité scientifique du porteur, ancrage et potentiel d'évolution au sein de son établissement et capacité à coordonner un projet ;

Qualité et recevabilité scientifique, pertinence du projet ;

Construction du projet (*clarté des objectifs ; qualité de la méthodologie ; analyse statistique ; pertinence des technologies utilisées ...*)

Méthodologie et faisabilité à court terme (financement soumis à conditions de délais de réalisation) (*capacité de recrutement ; organisation du projet et moyens mis en oeuvre ; crédibilité de l'échéancier ; pertinence des frais demandés ; aspects réglementaires et éthiques...*)

Caractère structurant du projet et impact sur la dynamique de développement de l'équipe de recherche/du service ;

Potentiel de valorisation scientifique rapide

Notification des résultats, subventions et suivi

Notification des résultats et subventions

Notification des résultats par le GIRCI aux établissements promoteurs qui relaient l'information auprès des porteur et remerciements des experts

Délibération d'attribution de subvention par l'assemblée générale du GCS GGEST

Montant de la subvention maximale disponible pour les deux appels à projets Emergence 2024 (APPARA, J'InvEST-I): 400 000 €)

Suivi des projets financés

Versement des crédits soumise à l'avancement des projets et à des échéances de réalisation d'étude

Versement des crédits en 4 tranches sur justificatifs et soumis à délai de réalisation pour l'obtention des tranches T1, T2 et T3

- T1 :15% à l'obtention des autorisations réglementaires **au plus tard 18 mois après approbation par l'Assemblée Générale du GCS et notification des résultats** et sous réserve que l'investigateur principal et coordonnateur du projet soit le lauréat ayant obtenu le financement. Dans le cas contraire, un changement d'investigateur avant la mise en place du projet conduit à l'annulation du financement.
- T2 : 35% à la **1^{ère} inclusion, 6 mois après autorisation réglementaire**
- T3 : 30% à la moitié des inclusions(avancée /données) au plus tard **36 mois après notification des résultats**
- T4 : 20% dès acceptation finale de la publication princeps avec mention du GIRCI Est comme financeur

Evaluation de l'avancement et décision d'arrêt de financement si les conditions ne sont pas respectées

Modalités de financement

- Pour demeurer éligibles au financement, inscription par les établissements promoteurs des projets retenus sur le site Clinicaltrials.gov ou registre compatible
- <https://www.who.int/clinical-trials-registry-platform/network/primary-registries>

Valorisation des résultats

- Mentionner le soutien financier du **GIRCI Est et du Cancéropôle Est le cas échéant** dans les publications ainsi que dans tout type de communications institutionnelles ou externes
 - Ex : *This study was supported by a grant from the French Eastern Interregional Group of Clinical Research and Innovation (GIRCI Est ; appel à projet « J'InvEST-I 2024»)* ;
- **Transmettre au GIRCI Est une copie des publications** ou communications résultant de cette recherche
- **Respecter les règles d'affiliation** aux établissements dans les adresses des auteurs
- Participer au bilan d'avancement annuel, réalisé par la coordination du GIRCI Est à l'issue de l'enquête PIRAMIG complété par les promoteurs

Contact GIRCI EST

Pour tout renseignement :

Nathalie PORTIER
Tel : 03 80 29 50 08

Mail : aap@girci-est.fr

Site : www.girci-est.fr

Les documents relatifs à J'Invest- I sont accessibles sur le site du GIRCI Est (<https://girci-est.fr/jinvest-i-campagne-en-cours/>) ou sur demande.

Une FAQ est mise à jour régulièrement en ligne tout au long de l'instruction !

Possibilité de recherche d'autres sources de financement par le Thesaurus : <https://girci-est.fr/thesaurus/>

